

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	21 (1975)
Heft:	9
Rubrik:	Activités de nos Sociétés suisses en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activités de nos Sociétés Suisses en FRANCE

Hôpital Suisse

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil d'Administration de votre association a l'honneur de vous présenter les résultats de sa gestion administrative pour la période écoulée depuis votre dernière assemblée générale du 27 Mai 1974. Un rapport financier vous est présenté séparément par notre trésorier, il couvre l'exercice clôturé le 31 Décembre 1974 et fait état des prévisions pour 1975.

Dans le présent rapport, nous traiterons de la gestion proprement dite de l'Hôpital, des efforts faits en vue de son extension et enfin des questions habituelles concernant l'administration de l'Association.

La gestion de l'Hôpital s'est poursuivie comme pour les exercices précédents de façon satisfaisante.

En 1974, nous avons passé le chiffre de 1 000 malades admis annuellement ; 28 398 journées d'hospitalisation ont été enregistrées, la durée moyenne du séjour étant de 28 jours et l'âge moyen des malades s'établissant à 65 ans.

Le taux d'occupation — 81,04% — a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent malgré un fléchissement saisonnier en Juillet, Août et Septembre particulièrement sensible cette année.

Le nombre des consultations s'est accru de 134 unités (1 927 contre 1 793) ; par contre le chiffre des actes de radiologie et d'analyses a très légèrement diminué, ceux de kinésithérapie passant à 3 408.

Le personnel de l'Hôpital n'a pas varié en nombre ; il se situe toujours aux environs de 90 personnes plus les externes et les stagiaires kinésithérapeutes. Le personnel médical représente sensiblement les 2/3 de l'effectif, les services généraux et l'administration se partageant le 1/3 restant. Le ratio personnel de l'Hôpital/nombre de malades est particulièrement modeste par rapport à d'autres établissements.

Les comptes qui vous seront détaillés tout à l'heure se présentent de façon satisfaisante et pour tenir compte de l'augmentation des coûts, une révision positive de 20% du prix de journée, avec effet au 1er Juillet 1974 nous a été accordée par l'autorité de tutelle.

Afin de maintenir un taux favorable d'occupation, voire de l'accroître, et en tout cas de contrebalancer l'incidence des périodes creuses, le Conseil a décidé de se livrer à une action systématique auprès des médecins des secteurs géographiques dont ressort l'Hôpital ; car c'est d'eux que dépend la part essentielle du recrutement de notre clientèle. Cette action a consisté en une série de rencontres amicales organisées à l'Hôpital même. A la dernière d'entre elles, quelque 240 médecins ont été

invités. Le Conseil est particulièrement vigilant à ce sujet. En effet, si notre hôpital offre une grande qualité d'accueil et de soins, seuls son perfectionnement et son développement peuvent assurer une fréquentation régulière à l'avenir. Au sujet de cette dernière notons que celle de nos compatriotes est relativement faible, ce problème étant d'ailleurs lié à celui que nous allons maintenant aborder. Nous vous avions exposé, il y a un an, les principes et les objectifs d'une enquête scientifique qui avait été conduite en coopération avec la SHB, la MSR et l'Ambassade en vue de déterminer avec exactitude les besoins médico-sociaux de notre communauté.

L'objet final de cette enquête était de soumettre aux autorités fédérales un programme d'ensemble, englobant la Maison de Retraite et l'Hôpital, en vue d'obtenir le financement partiel d'un vaste projet de rénovation pour la Maison de retraite et d'extension de l'Hôpital.

Cette enquête a abouti aux conclusions suivantes : l'Hôpital couvre largement les besoins de la communauté en matière de médecine générale et de gériatrie : la mise en place de lits de chirurgie générale serait souhaitable, mais ne paraît pas indispensable compte tenu des aspects de plus en plus spécialisés de cette discipline. Par contre, le remplacement indispensable d'un certain nombre de lits de la maison de retraite et la création de 40 lits pour malades longue durée sont hautement souhaitables. En outre, l'ouverture d'une polyclinique de consultations comportant différentes disciplines serait de nature à améliorer la rentabilité de l'Hôpital dont elle favoriserait le niveau d'occupation.

Sur la base de ces conclusions, un projet détaillé évalué à 22 millions de francs environ, a été soumis en juillet aux autorités fédérales dont la contribution, sous forme de subsides ou de prêts à long terme sans intérêts ou à intérêts réduits était attendue.

Ce projet a été examiné à Berne avec beaucoup d'attention et dans un esprit qui fut toujours très favorable. Malheureusement, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de déterminer ici mais que l'actualité a largement portées à la connaissance du public, la Confédération n'a pu — et ne pourra pas — débloquer les fonds nécessaires.

Devant cette situation, la Commission de prospective mixte Hôpital, SHB, MSR a remis en chantier un projet moins complet et moins ambitieux dont l'étude se poursuit actuellement. En bref, le projet de centre médico-social auquel votre association comme la SHB et la MSR sont très profondément attachées, pourrait se résumer dans une première étape par :

1 - la mise hors service de la partie vétuste des bâtiments de la maison de retraite,

2 - la construction d'un bâtiment de 25 chambres pour les retraités,

3 - la création d'un bâtiment pour abriter 40 lits de malades longue durée, complété éventuellement d'une polyclinique de consultations.

L'ensemble de ces bâtiments s'articulerait sur les bâtiments existants pour utiliser les infrastructures qui ont été mises en place à l'époque, leur implantation toutefois réservant l'avenir en cas d'une réalisation du programme initial.

Il y a peu de conclusions à tirer de ce constat de situation, sauf que si le centre en cause voit le jour, même sous cette forme restreinte, il devra être financé par les seuls fonds propres de notre communauté complétés des emprunts souscrits localement.

Un tel regroupement d'intérêts ne pouvait se concevoir sans l'adoption de modalités juridiques correspondantes. Ce problème a été également étudié en commun. La solution envisagée — création d'une association faîtière qui deviendrait propriétaire des terrains appartenant à la Société Civile Particulière de la rue Minard (dont les parts sont détenues par les Foundations en Suisse de la SHB et de la MSR) — a reçu le plein accord des Conseils d'Administration des associations ainsi réunies.

C'est ainsi que l'Association suisse médico-sociale, a vu le jour le 14 Décembre 1974. Sur le plan de la gestion, l'Hôpital et la MSR conservent, il va sans dire, leur autonomie. L'adhésion de l'Hôpital à la nouvelle association est subordonnée aux possibilités de réalisation du programme d'extension de l'Hôpital que nous avons évoqué plus haut.

Ainsi se trouve créé le support juridique et de gestion appelé à permettre la réalisation du programme limité auquel les circonstances nous ont contraints de nous résoudre.

Dans un ordre d'idées assez différent, il y a lieu de mentionner — et ce rapport serait incomplet si votre attention n'était pas attirée sur ce fait — que votre Conseil et la direction de l'Hôpital suivent de très près les progrès de ce qu'il convient d'appeler la réforme hospitalière

et notamment la participation des établissements privés à but lucratif et à but non lucratif à la création du service public hospitalier. Leur intégration dans ce service comporte des avantages comme des inconvénients, mais il paraît, au terme des premières études que nous avons faites, que les premiers l'emportent assez nettement sur les seconds. La poursuite de ces études — dans l'optique du plan de développement et de regroupement évoqué aux paragraphes précédents — sera un des objectifs de votre Conseil pour l'exercice à venir.

Sur le plan administratif, nous devons vous informer que lors de sa réunion du 4 Juillet 1974, le Conseil a renouvelé son bureau ainsi qu'il suit, pour l'année en cours :

MM.

André GEISER, Président

Charles GUEISSAZ, Vice-Prés.

Dr. Jacques LANDOLT, Vice-Prés.

Pierre JONNERET, Secrét. gén.

Rodolphe de PLANTA, Trésorier

Nous vous demandons de vous prononcer sur le renouvellement des mandats des Administrateurs sortants qui se présentent à nouveau à vos suffrages :

MM.

Ernest BAUERMEISTER

Jean BRIDEL

François EMERY

Pierre-Yves GENTIL

Paul KELLER

Bertrand VERNES

Nous vous demandons de vous prononcer aussi sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes :

MM.

Frédéric LAMPART

Fred MARTI

Jacques SIMOND